Municipalité de Rivière-Beaudette

Municipalité de Rivière-Beaudette
Aux contribuables de la susdite municipalité
Avis public

Est par les présentes données par la soussignée, directeur général, de la susdite municipalité que :

DÉROGATION MINEURE 2022-18

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure, pour le règlement de zonage no 91-18, pour le numéro de lot 5 903 200 appartenant à Jeannot Grenier et Manon Vaillancourt lors de la séance ordinaire du conseil le 5 décembre 2022 à 19h à la Mairie au 663 chemin Frontière.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à régulariser une marge avant dérogatoire allant jusqu'à 6,25 m pour le bâtiment principal au lieu de 7,62 m.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 5 décembre 2022 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 17ième jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

Nicolas Le Mat
Directeur général

663, Chemin Frontière, Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0 • Tél.: (450) 269-2931 • Fax : (450) 269-2815
Courriel : administration@riviere-beaudette.com